



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 68**  
**Hebdos régionaux de la Montérégie**

**Projet de stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu**  
**sur le territoire de la Ville de Beloeil**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 JANVIER PROCHAIN**

**Québec, le 11 décembre 2018** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance d'information sur le *Projet de stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu sur le territoire de la Ville de Beloeil*. Cette séance, à laquelle participera la Ville de Beloeil, initiatrice du projet, sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 15 janvier 2019, à compter de 19 h 30, au Centre des loisirs, 240, rue Hertel à Beloeil**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information se tient pendant la période d'information publique qui débute aujourd'hui et qui se terminera le 25 janvier 2019 à la demande de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M<sup>me</sup> MarieChantal Chassé.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une consultation publique ou d'une médiation auprès de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 25 janvier 2019, ces documents peuvent être consultés en format papier à la Bibliothèque municipale de Beloeil, 620 rue Richelieu.

L'ensemble du dossier est également disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

**LE PROJET**

Pour contrer les effets de l'érosion des berges de la rivière Richelieu, la Ville de Beloeil voudrait réaliser des travaux de stabilisation du talus riverain sur une distance de plus de 3 km. Des travaux d'enrochement et de végétalisation seraient réalisés en urgence sur une distance de 300 m répartis en sept endroits, tandis que des travaux de génie végétal seraient réalisés à moyen terme sur environ 2 823 m répartis en vingt endroits le long de la rivière Richelieu.

Pour réaliser les travaux d'urgence, la Ville de Beloeil devrait aménager des accès à partir de la rue Richelieu pour permettre le passage du matériel et de la machinerie, déplacer toutes les infrastructures en bordure de la rivière telles que les quais, les abris à bateaux, les prises et les rejets d'eau, procéder à des coupes d'arbres et d'arbustes et effectuer de l'émondage et du défrichage. Ces travaux impliqueraient aussi l'excavation d'une clé d'enrochement d'un mètre de profondeur et d'un mètre de largeur sur la plage en période d'étiage, la mise en place d'une membrane géotextile et la pose de pierres d'enrochement. Ces travaux d'urgence seraient effectués sur une période de cinq mois, entre les mois d'octobre et de février. La végétalisation de la partie supérieure du talus s'effectuerait, quant à elle, au printemps. Pour le reste des travaux, la stabilisation du talus riverain pourrait s'échelonner sur une période de dix ans. Le rythme de réalisation de ces travaux serait conditionnel aux disponibilités budgétaires de la Ville de Beloeil.



## **LES RÉPERCUSSIONS PRÉVUES PAR L'INITIATEUR ET LES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES DANS L'ÉTUDE D'IMPACT**

Selon l'initiateur du projet, les travaux représenteraient un empiètement permanent de 773 m<sup>2</sup> dans le littoral. La superficie représentant une perte d'habitat du poisson est estimée à 88 m<sup>2</sup> pour le chevalier cuirvé et de 598 m<sup>2</sup> pour les fouilles-roches et les dards. L'initiateur développerait un projet de compensation et effectuerait ses travaux en eau en dehors de la période de reproduction des poissons (avril à août). Une barrière à sédiments serait également mise en place pour éviter la dispersion de particules dans l'eau de la rivière. Quant au déboisement, l'initiateur réaliserait ses travaux en dehors de la période de nidification des oiseaux (mars à octobre). Un suivi de la revégétalisation serait effectué sur une période de cinq ans.

L'initiateur émettrait des avis pour les travaux qui risqueraient de perturber la circulation locale et des avis aux plaisanciers leur indiquant les contraintes à la navigation. Il s'assurerait aussi que l'aménagement du talus comprendrait des sentiers pour mener aux quais privés et tiendrait compte des vues existantes.

## **LA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION**

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet, peuvent demander à la ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 25 janvier 2019, à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et neutre qui relève de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet la ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [stabilisation-talus-beloeil@bape.gouv.qc.ca](mailto:stabilisation-talus-beloeil@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Luc Nolet  
Conseiller en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-473, poste 535